

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°3

Objet : MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CA VAL PARISIS AU SEIN DU SYNDICAT TRI-ACTION

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juin, à 20 heures 00
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 17 juin 2024 s'est réuni, Centre Cyrano -
Place du Général Leclerc - 95110 SANNOIS, en séance publique sous la présidence de Yannick
BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-
Christophe POULET, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël
CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe
BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline
HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle
DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Marie-Françoise
JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent
GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-
EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE
BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD,
Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole
FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric
BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Sophie SAND,
Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG,
Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille
CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI,
Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Sandra BILLET
Marie-José BEAULANDE par Christine MATTEI
Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE
Annie TOUSSAINT par Stéphane LARTIGUE
Marie-Evelyn CHRISTIN par Yannick BOËDEC
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD
Franck GAILLARD par Sabrina FORTUNATO
Tom MORISSE par Jean AUBIN

Étaient absents excusés :

Régis PEDANOU, Nicolas PONCHEL, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

N°D_2024_085

Secrétaire de Séance : Stéphane LARTIGUE,

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 75
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votant : 84

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5711-2,
Vu les statuts de la CA Val Parisis,
Vu les statuts du syndicat TRI-ACTION,
Vu la délibération N° D/2020/47 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CA Val Parisis au sein du syndicat TRI-ACTION,
Considérant que suite à la demande de la commune de Saint-Leu-la Forêt, il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au sein du Syndicat TRI-ACTION,
Considérant que la commune de Saint-Leu-la-Forêt a proposé de désigner Monique BAQUIN et Julien MAESTRONI en qualité de représentants titulaires et Michèle CODRON et Peggy XAVIER en qualité de représentants suppléants au sein de cet organisme,
Considérant qu'il convient de modifier la composition des représentants de la CA Val Parisis, appelés à siéger au sein du Syndicat TRI-ACTION,
Considérant que le conseil communautaire a souhaité à l'unanimité procéder au vote à main levée,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 juin 2024,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE,**

MODIFIE la composition des représentants de la CA Val Parisis appelés à siéger au Syndicat TRI-ACTION, conformément au tableau ci-dessus:

SYNDICAT TRI-ACTION		
COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
BEAUCHAMP	Régis BRASSEUR	Antoine WALTER
	Patrick PLANCHE	Pascal SEIGNÉ
BESSANCOURT	Estelle CABARET	William MOSSE
	Jean-Christophe POULET	Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT
FREPILLON	Pascal DERCHE	Patricia ZEISS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai
Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr. »

N°D_2024_085

	Martine BERNARD	Dominique COUDRAY
HERBLAY-SUR-SEINE	Jean-Charles RAMBOUR	Isabelle PAILLASSA
	Philippe BARAT	Nadine PORCHEZ
PIERRELAYE	Isabelle CHOCHON-LAMBERT	Dominique MORIN
	Claude CAUET	Eric COUDERCHON
SAINT-LEU-LA-FORET	Monique BAQUIN	Michèle CODRON
	Julien MAESTRONI	Peggy XAVIER
TAVERNY	Carole FAIDHERBE	Céline DA SILVA
	Philippe ARÈS	Elie SANTI

Fait et délibéré ce jour à Sannois.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»